

Arrestations du 15 juin 2021 en Limousin

en répression de sabotages contre la 5G et le Linky

Défendons-les ! Défendons-nous !

Le 15 juin 2021, les forces de l'ordre intervenaient avec armes et cagoules dans six lieux différents du Limousin pour interroger, perquisitionner et inquiéter quatorze personnes. Six furent placées en garde à vue, au motif d'une enquête sur deux sabotages par incendie réalisés à Limoges et alentours en 2020 et 2021 contre le compteur Linky puis le déploiement de la 5G. Un comité s'est immédiatement créé en réponse à ces arrestations, afin de soutenir les personnes inquiétées et de dénoncer l'arbitraire et la violence des forces de l'ordre, mais aussi de porter sur la place publique la question du déploiement des nouvelles technologies visées par ces sabotages.

Il pèse sur nos trois camarades :

Une peine de vingt ans de réclusion criminelle pour les deux auteurs principaux présumés, et une peine de dix ans pour la personne poursuivie pour association de malfaiteurs.

COMITÉ 15 JUIN

**Contre la 5G et son monde
Contre l'État policier et ses méthodes**

Contact : comite15juin@riseup.net

*Cette brochure est à diffuser sans modération.
Elle est téléchargeable sur le site labogue.info*

*Prix libre pour le tirage papier.
L'argent collecté sert aux frais inhérents
à la défense des camarades.*

Pompiers

d'un monde

qui s'embrase



Affaire du 15 juin 2021 en Limousin

Quand tout bascule...

15 juin 2021 : la Sous direction anti terroriste (SDAT), le Peloton spécial d'intervention de la gendarmerie (PSIG), la police judiciaire et la gendarmerie du secteur interviennent dans deux départements du Limousin, la Haute-Vienne et la Creuse. Ces forces de l'ordre armées et cagoulées font irruption dans six lieux différents du Limousin pour interroger, perquisitionner et inquiéter quatorze personnes.

Six personnes seront interpellées et placées en garde à vue, leur domicile perquisitionné.

Les faits reprochés :

- Dans la nuit du 10 au 11 février 2020, huit véhicules sont incendiés sur le parking d'un site Enedis à Limoges.

- 11 janvier 2021, incendie sur le site du relais des Cars (Haute-Vienne) ; émetteur depuis lequel plusieurs équipements diffusent la télévision numérique terrestre, la téléphonie mobile, la radio FM et les ondes Wimax.

Dans les deux cas il n'y a que des dégâts matériels. À aucun moment, il n'y a eu de vies humaines de mises en danger.

Trois personnes seront relâchées, sans aucune poursuite, après un temps de garde à vue selon les personnes entre 40 et 60 heures.

Trois autres personnes, après plus de 70 heures de garde à vue, seront présentées à une juge d'instruction au tribunal de Limoges.

La juge prononcera pour deux d'entre elles une mise en examen avec **6 chefs d'inculpation** (2 pour destructions en bande organisée du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes, 1 pour destruction de bien de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime en Haute-Vienne et 2 pour dégradation ou détérioration légère de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique par inscription, signe ou dessin).

Pour la 3^e personne, **1 chef d'inculpation**

celui de « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime en Haute-Vienne ».

Toutes les trois subissent un contrôle judiciaire à la sortie de leur garde à vue.

Toujours le 15 juin, six autres personnes subiront les dégâts collatéraux de ce type d'opération à savoir : perquisition, prise de matériel (ordinateurs, téléphones portables, clefs USB...) prise d'ADN et seront entendues pendant plusieurs heures.

Le 26 janvier 2022, dans le cadre de la poursuite de l'enquête est amenée au commissariat de Limoges une autre personne pour : « association de malfaiteurs et atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation... ». Elle sera libérée avant la fin des 48 heures de garde à vue et repartira avec ses ordinateurs sous le bras et sans aucun papier mentionnant d'éventuelles poursuites...

À l'heure où cette brochure est rédigée, il pèse sur nos trois camarades :

- une peine de vingt ans de réclusion criminelle pour les deux auteurs principaux présumés,
- une peine de dix ans pour la personne poursuivie pour association de malfaiteurs.

Comité 15 juin

Mai 2023

Le comité de soutien

Depuis presque deux ans, des actions menées par la défense et le comité ont permis de petites avancées. De belles mobilisations ont eu lieu, mais il reste beaucoup à faire pour que soient vraiment abordées les questions qui s'imposent :

- Jusqu'à quand laisserons-nous l'État et les intérêts marchands détourner l'attention de leurs propres nuisances en stigmatisant comme « terroristes » des dégradations de bien qui ne sont que la réponse logique à leur passage en force ?

- Jusqu'à quand laisserons-nous se déployer sous nos yeux des infrastructures inutiles et imposées, qui portent avec elles une société de contrôle paranoïaque et un accaparement criminel de l'argent public ?

- Quels qu'en soient les auteurs, les sabotages incriminés ne sont que l'expression locale d'un mouvement beaucoup plus vaste et spontané, sciemment étouffé par le pouvoir. Internationalement des centaines d'antennes 5G et de compteurs communicants ont été sabotés pour des raisons largement exprimées et documentées.

La « justice », si cette idée existe encore, serait de commencer par restituer leur statut de lanceurs d'alerte à toutes celles et ceux qui dénoncent ces technologies et ces méthodes. Nous sommes et resterons à leurs côtés, aux côtés de tous les lanceurs d'alerte qui cherchent à bâtir un autre futur.



La criminalisation des mouvements écologistes légitimée par des lois de plus en plus liberticides

La terre chauffe, la violence contre les plus faibles s'accroît, les délires industriels grossissent mais devant l'évidence de plus en plus visible de la folie du capitalisme... on muselle, on écrase, on défait les liens, on criminalise à tout va.

Si tout l'argent et tout le pouvoir que l'on met à faire taire ceux et celles qui essaient de sauver la vie étaient utilisés pour le bien commun, l'espoir serait encore permis. Il est si tard... On est au contraire encore à accélérer dans la mauvaise direction et à remettre à grands coups de bottes les lucides dans le droit chemin qui nous mènera tous dans le précipice – et d'abord les plus fragiles !

Les véritables criminels sont nos bourreaux aujourd'hui comme hier.

La criminalisation des mouvements écologistes n'est pas nouvelle, pas plus que les arrestations arbitraires pour pensées, orientations politiques, chants, écrits, lectures qui dérangent un pouvoir qui n'a sans doute pas tout à fait bonne conscience, mais les moyens utilisés sont de plus en plus redoutables, légitimés par des lois de plus en plus liberticides.

On ne veut voir qu'une tête, devant sa télé le soir... Dormez braves gens, fermez vos gueules, on s'occupe du reste !

Et quand tous les fonctionnaires aux ordres s'acharnent à fabriquer de la rumeur à partir d'autres rumeurs et à en rajouter une louche à chaque fois qu'ils le peuvent, on voit enfermer dans un carcan d'injustices, de pressions et de tentatives de destruction, des êtres humains dont les seules fautes sont finalement d'avoir une conscience sociale, écologique et de tout simplement se préoccuper de la vie en général.

À celles et ceux qui avaient encore quelques illusions sur la liberté d'expression et de pensée de notre « démocratie » ou « État de droit », l'État, aidé de toutes ses forces de répression, appuyé par une presse décomplexée vis-à-vis de la déontologie et des fonctionnaires zélés qui devancent la justice, cet État donc, vient de faire la démonstration encore une fois de la dérive totalitaire dans laquelle il entraîne ce pays.

Marie-Claire.

À des périodes différentes, pour des raisons différentes les trois personnes mises en examen le 15 juin 2021 ont ressenti le besoin de coucher sur papier leurs réflexions, leurs ressentis puis de partager leurs écrits à celles et ceux qui voudront bien prendre le temps de les lire, de les écouter.

Elles ont toutes les trois un parcours de vie différent.

Elles ont toutes les trois des points communs à savoir, le refus de la destruction de la planète, la défense du vivant dans tout ses composantes ; le refus de la technologie qui dans son ensemble restreint continuellement nos libertés ; le refus d'une société dépouillée de tous ses acquis sociaux... le refus d'un monde qui court à sa perte.

Points communs que beaucoup d'entre nous partageons et défendons au prix, parfois, d'une liberté personnelle entravée, confisquée, quand la vie elle-même n'est pas mutilée, voire volée.

**Dans quelques années, elle en sera où cette société ?
Sera-t-elle débarrassée de ses vautours où totalement sous le joug du totalitarisme ?
Et le monde ? Sera-t-il toujours possible d'y vivre ?**

Restons en 2023, bonne lecture.

Le comité 15 juin.

Le point G, pas la 5G

Mon nom est F., je suis l'un des trois inculpés pour destruction d'antennes de télécommunications sur le site des Cars en Haute-Vienne et de véhicules de l'entreprise Enedis à Limoges. Ma mise en examen fait suite aux arrestations du 15 juin 2021 opérées en Limousin avec l'aide des services de la police antiterroriste. Je suis actuellement en contrôle judiciaire, mais je ne souhaite pas parler de ma situation personnelle qui n'a aucune importance quand on la compare aux questions posées par cette affaire.

C'était une journée semblable à toutes les autres, au petit matin, ce 15 juin. Un bruit nous réveille, la serrure de la porte vient d'être fracturée. Elle n'était pourtant pas fermée, il suffisait de tourner la poignée.

Encore endormi, je regarde la pièce du bas. Des rais de lumière laser parcourent les murs et le plafond. Des hommes cagoulés, habillés bizarrement, entrent dans la pièce. Je pense : « Tiens, les jeunes nous font une surprise, c'est le carnaval ! ». D'un coup, j'entends : « Police ! Police ! » et je réalise. À mes pieds se déroule comme une scène de rafle. Aussitôt, une partie de la troupe monte à la mezzanine, le reste se répand dans la maison. Je suis debout à côté de mon lit, complètement nu. Un policier commence à me « fouiller » avec zèle, comme un automate. Il tremble. Je lui dis : « tranquille, tranquille » - un mec armé d'un fusil d'assaut qui tremble devant toi, c'est toujours dangereux.

Je me laisse passer les menottes, j'entends les chefs d'accusation de

destruction d'antennes qu'on me lit et j'attends de pouvoir m'habiller. Je pense « sale journée ! ».

Lors de la garde à vue, les faits qui me sont reprochés ne me concernent pas. Je les nie. Par contre, je manifeste ma solidarité avec les personnes qui ont agi de cette manière. C'est de ça dont je voudrais parler.

Tout d'abord, le monde, notre planète, l'unique chose qui nous donne la vie est en train d'être détruite. Nous ressentons vivement le réchauffement climatique, nous constatons la disparition des espèces animales et végétales ainsi que des déplacements massifs de populations. Aux moyens de milliers de satellites et de l'intelligence artificielle, un contrôle général des populations se met en place. Des milliers d'antennes relais sont posées au mépris des habitants, sans consultation. Et ainsi de suite.

tellement incroyable pour la plupart des gens que j'ai besoin de l'écrire et de la raconter, de dénoncer encore et encore cet acharnement policiaro-judiciaire sur des personnes dont les opinions politiques dérangent le pouvoir et/ou la logique capitaliste. La stratégie utilisée est la terreur, avec une mise en scène délirante lors des arrestations, des moyens démesurés, un budget incroyable qui serait tellement utile ailleurs et puis des mois et des mois de privation ou de limitation de liberté qui feront dire à certains qu'«il n'y a pas de fumée sans feu quand même depuis le temps...» et le tour médiatique est joué !

Et pendant ce temps-là, les puissants peuvent continuer tranquillement à détruire la vie en toute impunité.

Merci encore à toutes les personnes qui nous ont soutenus sans réserve et qui ont donné de leur temps pour freiner la machine infernale qui essaie de nous broyer.

Le combat n'est pas fini et il nous faudra encore beaucoup de force pour cette affaire comme pour les nombreux autres scandales en cours ou à venir.

Marie-Claire, arrêtée brutalement le 15 juin 2021 à son domicile, gardée à vue pendant 4 jours, mise en examen et sous contrôle judiciaire, suspendue par sa hiérarchie, privée de relation avec son amie pendant plus de 16 mois et en attente d'un jugement ou d'un non-lieu !



vent au téléphone, c'était dans le mail de revendication »; là j'ai dit à la juge : « Beaucoup de gens parlent du vent, qu'il y en ait ou pas, c'est un mot assez courant. » Et tout à l'avenant. Vraiment le fil est mince pour faire des raccords entre mes propos, mes blagues et cette affaire. Mais voilà, c'est leur logique, c'est le récit policier, c'est le but. Donc je suis sortie du bureau de la juge assez confiante en me disant, ça y est on s'est expliqué, c'est bon. On a fait une demande de _____ toutes ces levées de contrôle _____ personnes judiciaire après _____ impliquées dans cet interrogatoire, demande qui a été refusée. C'est à cette occasion que la juge a allégé un peu le contrôle judiciaire en autorisant la France entière et en me faisant pointer une fois par mois mais en m'interdisant toujours de manifester et de voir 5 personnes dont mon amie. Donc on a fait appel, évidemment. Je ne veux pas de miette. Je veux seulement que la juge prenne le temps de lire ce dossier et qu'elle en conclue ce qu'elle doit en conclure : que je n'ai rien à faire là-dedans. Et tout ce cinéma depuis seize mois, c'est tout bonnement scandaleux.

La chambre de l'instruction a décidé le 27 octobre 2022 de lever mon contrôle judiciaire et dans la foulée la juge a ordonné la restitution du

dernier scellé (sur 12) encore maintenu, à savoir mon ordinateur. Mon amie a vu son contrôle judiciaire allégé et nous pouvons donc nous revoir. Il aura fallu plus de 16 mois pour obtenir ce qui était pour moi le minimum d'un point de vue humain ! Je suis toujours mise en examen pour association de malfaiteurs en attente d'un procès ou d'un non-lieu.

J'ai eu la chance d'avoir beaucoup de soutien autour de moi. C'est grâce à _____ ces personnes _____ impliquées dans notre calvaire et notre défense que nous avons tenu mon amie et moi pendant presque un an et demie sans pouvoir communiquer.

J'ai perdu beaucoup de points de vie dans cette histoire et vais sans doute mettre beaucoup de temps à retrouver mes capacités physiques et surtout psychologiques.

Ces méthodes sont dignes d'un État qui bafoue le droit d'opinion et qui ne supporte aucune contestation. Mais ces méthodes deviennent banales à force d'être utilisées contre tous les militants surtout s'ils sont de gauche avec un penchant vers l'écologie. Personne aujourd'hui ne peut se dire à l'abri d'une arrestation arbitraire et d'une mise en examen avec comme seuls indices ses opinions politiques.

Je voulais partager cette expérience

Au moment où l'on parle, les compteurs Linky et les antennes 5G sont en train de se répandre sur tout le territoire. Bientôt, un épais nuage électromagnétique va couvrir tout le pays et sans doute le monde entier.

Les lobbies ont placé _____ même temps, ils leurs experts au sein _____ poursuivent leur travail du gouvernement et _____ de destruction du vivant dans les commissions _____ et d'épuisement de la

officielles de protection de la santé publique. Pourtant, les expertises des scientifiques indépendants prouvent la dangerosité des rayonnements électromagnétiques, mais ils sont contrecarrés par des études réalisées par des laboratoires et des scientifiques subventionnés par les lobbies. Ceux-ci affirment que la dangerosité de ces émissions n'est pas prouvée scientifiquement. Cette manœuvre n'est pas nouvelle. Les industriels l'ont déjà utilisée pour le tabac, la dioxine ou l'amiante ! En attendant, ils se frottent les mains devant l'ampleur du business que représente l'arnaque des objets connectés. Pendant ce temps, le principe de précaution est ignoré, ainsi que les droits démocratiques des citoyens et des élus qui refusent l'installation de nouvelles antennes sur leur commune.

Le pire des scénarios de science-fiction est en train de se réaliser devant nous. Tout le monde est conscient de l'arrivée d'un désastre, mais une sorte de fatalisme règne.

Entre-temps, la plupart des politiques font beaucoup de blabla sur ces questions. On a le même blabla de la part des lobbies économiques qui ne reculent pas devant les pratiques mafieuses pour diriger le monde. En _____ même temps, ils poursuivent leur travail de destruction du vivant et d'épuisement de la

planète.



L'unique peur qu'on devrait avoir c'est de laisser derrière nous, à nos enfants, un monde invivable

Et nous le peuple, les citoyens, dans tout ça ? On est tenaillé par la peur : « J'ai peur de perdre mon travail, mon logement, ma sécurité ; j'ai peur d'aller en prison !... ». C'est notamment en jouant sur ces peurs, que l'extrême droite prospère.

En fait, on a peur de quoi ? Chacun d'entre nous va disparaître, c'est notre condition de mortel. Pas de problème, on se doit de vivre au mieux, le plus honnêtement possible et accepter notre fin. C'est certainement ça, être

libre. L'unique peur qu'on devrait avoir c'est de laisser derrière nous, à nos enfants, un monde invivable. Pourtant, on continue avec les blabla, c'est tellement plus confortable.

Depuis très longtemps, on considère que le monde est fait de prédateurs et de proies. C'est le monde du bien et du mal, du blanc et du noir, etc. C'est vrai et c'est faux à la fois : c'est trop simpliste.

En faisant l'effort de regarder en nous-mêmes, on peut découvrir ce que d'habitude nous refusons de voir : des egos parfois démesurés ou blessés, ainsi que nos désirs de reconnaissance et de pouvoir. On peut voir l'énergie que nous dépensons pour fabriquer des images flatteuses de nous-mêmes et aussi beaucoup de peurs. Reconnaître ainsi notre fragilité et nos faiblesses, c'est déjà commencer à changer notre monde.

Avoir de la compassion pour les autres ne veut pas dire accepter le monde des prédateurs.

Si on n'a plus d'ego à protéger, on arrête d'avoir peur et on peut se battre avec confiance pour un monde juste.

Au milieu de l'année 1943, en pleine guerre contre la nazisme, la Résistance s'est unie pour former le Conseil national de la résistance, le CNR. Il s'agissait de lutter plus efficacement contre le fascisme et de

préparer des « Jours Heureux » pour l'après guerre. Son fondateur, Jean Moulin et ses compagnons, étaient qualifiés de terroristes et traités comme tels. Aujourd'hui, on les appellerait écoterroristes ou ultragauches. À présent, la situation paraît même pire que pendant la guerre, car à cette époque, les malheurs n'empêchaient pas d'avoir espoir en l'avenir et de préparer un monde meilleur.

Le sol se dérobe sous nos pieds. La destruction du vivant connaît une accélération exponentielle.

Certains envisagent même d'aller sur Mars ! Les changements dépassent les prévisions des scientifiques qui sonnent l'alarme. Le bon sens nous indique à tous que le temps des belles paroles arrive à sa fin. Il faut agir, même si je ne me permets pas de dire aux autres ce qu'ils doivent faire ou pas.

Un chose est sûre, la loi et la justice sont deux choses différentes. Dans le passé, la loi a pu légaliser les pires horreurs de l'histoire : l'esclavage, la domination de la femme par l'homme, la grande misère des populations... Aujourd'hui, la loi continue de défendre les intérêts d'une petite minorité de lobbies économiques internationaux qui détruisent notre monde. Quand tout le monde se serre la ceinture, on voit bien comment une

encore une violence et une injustice supplémentaire. Nous avons une relation amoureuse depuis trois ans Anne et moi. Pourquoi la justice a-t-elle utilisé cette information pour faire pression sur nous deux ? Serait-ce de l'homophobie, l'occasion de profiter d'une situation ? Depuis plus de 16 mois, je n'ai pas pu revoir Anne mise en examen elle aussi. Comment peut-on justifier de séparer deux personnes qui s'aiment, briser leur vie pendant des mois, des années peut-être sans même leur permettre de s'expliquer sur les faits qui leur sont reprochés ?

Pendant un an la justice n'a pas eu le temps de nous entendre et même après un premier interrogatoire elle continue à nous broyer en silence. Notre relation amoureuse n'est sans doute pas conforme au modèle de la famille nucléaire hétéronormée et peut-être paie-t-on pour ça aussi, en 2022, en France, comme beaucoup de personnes qui pensent et vivent différemment de la norme dominante ?

Nous sommes des victimes parmi tant d'autres de cette machine à élaguer tout ce qui dépasse.

Cette souffrance qui nous est infligée depuis trop longtemps maintenant, nous avons décidé de la rendre publique parce que cette situation n'est plus tenable pour nous. C'est notre intimité que l'on jette en pâture

parce qu'on n'a plus le choix, parce qu'on nous la refuse.

Oui c'est, avec toute la retenue que je peux avoir, car malgré ce qu'ils disent - ils m'ont classée dans les ultra je n'sais pas quoi - je suis quand même une personne assez réservée et raisonnable, mais c'est une colère qui est en train de monter par rapport à toute cette injustice, à cette mise en scène, à cette violence. Et jusqu'à quand ? Ça fait seize mois ! Mais quand est-ce qu'on me lâche ?

Danièle :

Et, là, tu as déposé un nouvel appel pour la levée du contrôle judiciaire.

Marie-Claire :

Il sera examiné en chambre de l'instruction le 27 octobre. J'ai été interrogée par la juge. Elle m'a questionnée longuement, plus de deux heures, sur tous les points qui me concernent dans le dossier et qui finalement sont assez peu nombreux. Sur un dossier qui fait presque 8 000 pages, je crois qu'il y avait 43 points, enfin c'est une recherche de mots-clef : il y a 43 mots ou choses qui font penser que peut-être... j'étais au courant ou je connaissais des gens. Donc l'interrogatoire pour moi s'était bien déroulé. J'avais pu, à l'aide de mes avocats, m'expliquer et renverser tout le récit policier. Parce que quand on vous dit « Ah ! Vous avez parlé du



mon avis, celui des élus de Gentioux Pigerolles et des parents d'élèves qui lui avaient communiqué leur souhait de me voir terminer l'année scolaire dans l'école communale. m'a volé ma fin de carrière contre mon avis, celui des élus de Gentioux-Pigerolles et des parents d'élèves qui avaient communiqué à monsieur le directeur académique leur souhait de me voir terminer l'année scolaire dans l'école communale.

C'est une telle violence, sur la violence déjà subie, que je n'ai pas de mots pour décrire mes sentiments d'alors. Une longue période de dépression nerveuse et d'abattement a suivi cette décision cruelle et inhumaine.

Danièle :

En plus de ça pour te défendre tu as du dévoiler une partie de ta vie intime en rendant publique le fait que tu avais une relation affective avec une autre personne inculpée dans cette affaire. Comment tu as vécu ça ?

Marie-Claire :

Comme une autre violence, une énième violence. Toute cette affaire n'est que violence de la part de la police et de la justice. En ce qui me

concerne, je trouve que c'est un véritable scandale. On n'est plus dans un État de droit. On ne peut plus sérieusement croire ni en la démocratie ni en la justice de ce pays. C'est une orchestration d'injustice, de pression sur les gens, d'humiliation de la part d'un pouvoir arbitraire et il faut bien qu'on sente ce poids sur la nuque. Tout est fait pour qu'on le sente bien, à chaque instant. Et effectivement, se faire arrêter chez soi, gardée à vue, mise en examen, placée sous contrôle judiciaire, et après ; qu'est-ce qu'il nous reste pour nous défendre ? Alerter l'opinion publique en disant : « Regardez ce qu'il se passe, ce qu'on nous fait ». Il reste à dévoiler des choses intimes auxquelles ils se sont attaquées et étaler sa vie. De toute façon, eux, sont allés gratter dans notre vie. Ils ont fouillé partout alors on le publie aussi parce qu'il faut que les gens comprennent ce qu'il nous est arrivé. C'est difficile de garder dans l'intimité les choses qui ont été violées par la police et la justice, et de demander aux gens de comprendre qu'on est dans une situation terrible. En fait on est obligé à un moment d'expliquer aux gens que dans toutes ces violences et ces injustices, il y a

entreprise comme Total, avec la bienveillance de juges et de politiques, réalise des bénéfiques monstres et profite d'une guerre pour spéculer.

Nous n'avons pas à respecter la loi quand elle est injuste. Par contre, si on veut rester des humains, nous avons l'obligation morale de nous battre pour la justice et le bien commun.

Et que dire des serviteurs de la loi : juges et policiers ? Je me revois pendant ma garde à vue à Saint-Junien, après un interrogatoire. En face, un jeune inspecteur de la SDAT, la police antiterroriste, me montre tout fier la photo de son jeune enfant qu'il sort de son portefeuille. Je lui dis, « profite de ton enfant, ça ne dure pas longtemps ». Et lui continue à regarder la photo.

J'ai compris que la plupart de ces gens ne sont pas des monstres, ils aiment les enfants comme toi et moi. Simplement, comme de bons fonctionnaires ils obéissent aux ordres et ne se posent pas la question : « À quoi sert mon travail ? ». Comme l'écrit Hannah Arendt : « S'il cesse de penser, chaque être humain peut agir en barbare »¹. La banalité du mal est quelque chose de terrible pour tous. En Limousin, le triste souvenir de la

Hannah Arendt : *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal*. 1963.

rafle du 29 août 1942 est toujours là : 450 juifs de la région de Limoges dont 68 enfants furent arrêtés et déportés à Auschwitz. En gare de Limoges, sur le train dans lequel partait ces enfants, une pancarte avait été écrite ; elle indiquait, « colonie de vacances ». Ce travail avait été réalisé par des policiers obéissant aux ordres, une fois de plus.

La Police et la Justice fonctionnent ensemble. C'est surprenant de découvrir ce petit monde : il y en a qui sont jeunes, l'air décontracté, presque cool, mais c'est juste une apparence. Au sortir de ma garde à vue, un gendarme me confiait : « On va te présenter à la juge, elle a l'air gentille, mais attention... »

Ce matin, en ouvrant mon courrier, je trouve une lettre. Pas vraiment du genre de celles qu'on aime recevoir : « Convocation aux fins d'audition, le 15/07/2022 à 10 heures, juge d'instruction n° 2 ».

Les questions se succèdent à nouveau dans ma tête. Je suis inculpé de deux sabotages. Le premier concerne la destruction, à Limoges, sur un parking de la société Enedis, de 7 ou 8 véhicules équipés de matériels pour poser des compteurs Linky. Le second se situe au Cars en Haute-Vienne où des antennes 5G, TV, Orange, etc., ont été endommagées de nuit par le feu.

Je ne connais pas les auteurs, mais je considère qu'il s'agit d'actions symboliques. Ces gens sont des

lanceurs d'alerte sur la situation écologique du monde. Ils lancent un cri d'alarme sur les conditions actuelles de la vie sur Terre. C'est un appel à protéger concrètement la vie, ce bien commun, pour nous et pour nos enfants. C'est un message lancé avec force : un signal.

Ces personnes ne méritent pas d'être condamnées, bien au contraire ! Leur alerte est un geste citoyen salutaire. Jean-Jacques Rousseau l'aurait entendu ainsi. Les dégâts matériels qui ont été faits sont complètement ridicules face aux profits des multinationales et aux ravages que ces « mafieux légaux » sont en train de commettre sur notre planète. L'OMS évalue à 8 millions le nombre de morts supplémentaires provoqués chaque année par le seul tabagisme dans le monde.

Alors que le brouillard électromagnétique s'apprête à couvrir la Terre entière, le nombre de morts et de malades pourrait être bien supérieur à celui causé par le tabac ou les pesticides.

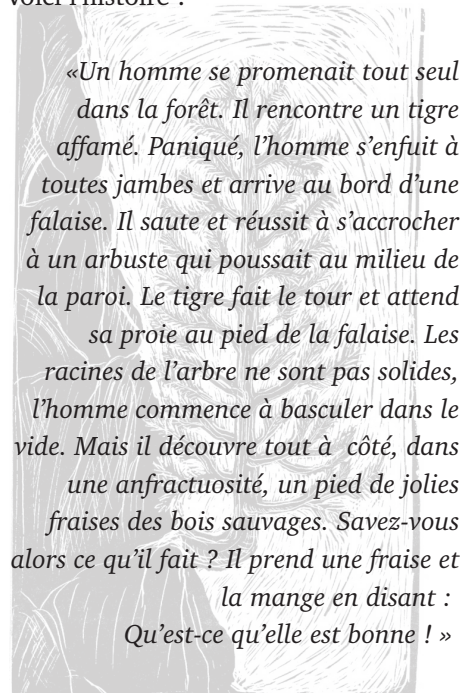
Qui sont les véritables délinquants ?
Où sont les réels criminels ?

On pourra aussi reprocher aux auteurs de la dégradation du relais TV que de vieilles personnes se sont retrouvées un moment sans télévision. Mais je pense que le problème de fond est ailleurs. C'est le fait que dans le monde actuel beaucoup de personnes

âgées sont laissées dans la solitude, sans liens sociaux.

Pour finir, je ne résiste pas à l'envie de raconter une vieille histoire zen à l'attention de nous tous, humains, qui souffrons de cette société mortifère, et pour tous les copines et copains qui se battent pour la vie sur notre planète, afin qu'ils et elles ne se découragent pas.

Voici l'histoire :



*«Un homme se promenait tout seul dans la forêt. Il rencontre un tigre affamé. Paniqué, l'homme s'enfuit à toutes jambes et arrive au bord d'une falaise. Il saute et réussit à s'accrocher à un arbuste qui poussait au milieu de la paroi. Le tigre fait le tour et attend sa proie au pied de la falaise. Les racines de l'arbre ne sont pas solides, l'homme commence à basculer dans le vide. Mais il découvre tout à côté, dans une anfractuosité, un pied de jolies fraises des bois sauvages. Savez-vous alors ce qu'il fait ? Il prend une fraise et la mange en disant :
Qu'est-ce qu'elle est bonne ! »*

**Après tout ça, quelle sera la suite ?
Je n'en sais rien.
Pour l'instant, je regarde de ma fenêtre le vol des grues qui partent vers le sud.**

F., février 2023.

examen, sous contrôle judiciaire voire en détention provisoire des personnes que les renseignements génér"eux" désignent comme potentiellement "activistes", sans preuves et en foulant aux pieds joyeusement la présomption d'innocence. Quand on croit encore à la Justice, à son fonctionnement, on se dit que les gens placés en détention provisoire ont forcément été pris en flagrant délit ou qu'il y a des preuves. Mais non, pas du tout. Les contrôles judiciaires, c'est pareil, il n'y a pas forcément de preuves. La garde à vue et les arrestations spectaculaires servent éventuellement à recueillir des aveux, faire pression sur les gens, les faire craquer. Une perquisition sert à chercher des preuves, à faire du renseignement, à faire des liens entre les gens, les militants, etc. C'est un peu gratuit, le contrôle judiciaire, en France. Sauf que c'est une atteinte à la liberté des gens, c'est une souffrance psychologique, sans compter les arrestations qui sont d'une violence inouïe.

Danièle :

On peut dire aussi que c'est une forme de punition avant un jugement qui n'interviendra peut-être que dans plusieurs années.

Marie-Claire :

Oui, c'est l'idée. C'est le sentiment qu'on a face à ces mesures arbitraires, injustes. On se dit okay ils nous détestent. Ils nous détestent mais pourquoi ? On essaie de s'opposer à une logique mortifère de ce monde, on essaie de dénoncer des abus sur le vivant, sur les gens, le social, etc. On n'est pas de leur bord. C'est une sorte de punition sans jugement, d'avertissement et de menace sur le seul critère de nos opinions politiques qu'on n'avait pas cru utile de taire !

Les journaux s'en donnent à cœur joie avec des titres terrifiants et des descriptions de personnes qui sont tout aussi claires que s'ils donnaient leurs noms et prénoms. Encore une violence, médiatique celle-là, tentant de démolir la réputation de personnes pour vendre des journaux en flattant du côté du manche.

Après mon arrestation, le directeur académique, m'a suspendue de mes fonctions de directrice d'école et d'enseignante, à titre conservatoire, pour me protéger et protéger le service a-t-il précisé. Sauf qu'il n'a fait que bafouer la présomption d'innocence à laquelle j'avais droit et m'a volé ma fin de carrière contre

pouvoir signer le contrôle judiciaire. Apparemment la brigade de Gentioux-Pigerolles est « mutualisée » avec Felletin et Royère-de-Vassivière et, comme partout dans le service public, il y a un manque d'effectifs. Donc, théoriquement, il y a une permanence de 14 à 18 heures le mardi mais, souvent, ils sont en opération à l'extérieur, etc. Donc quand j'allais pointer, souvent il n'y avait personne, je devais sonner, être en communication avec Felletin qui me disait « Ah ! C'est pas possible, il faut appeler ». Donc il faut prendre rendez-vous avec les gendarmes pour signer son contrôle judiciaire !

Gérard :

Précisons que nous sommes dans un département rural, que Felletin est à 25 km de Gentioux et qu'ils ont du mal à mettre en place un contrôle judiciaire avec pointage en gendarmerie. Donc situation kafkaïenne...

Marie-Claire :

Souvent, ils sont agacés eux aussi par ça parce qu'ils doivent faire des allers-retours juste pour me faire signer, ils doivent trouver des gendarmes qui sont en opération ailleurs, je dois revenir le lendemain. Il m'est arrivé de mettre trois jours avant d'avoir un rendez-vous pour pouvoir signer.

Un contrôle judiciaire, théoriquement, sert pour les besoins de l'enquête.

Donc c'est pour éviter la répétition des faits – avec l'association de malfaiteurs je ne vois pas ce que ça peut être... il ne faut plus que j'ai d'amis ! Le contrôle judiciaire est aussi mis en place pour éviter une communication entre les inculpés, la préparation d'un récit commun ou la destruction de preuves. Ce sont des interdictions et des obligations qui sont plus ou moins contraignantes pour les personnes. Il faut savoir que le contrôle judiciaire est appliqué à des gens qui n'ont pas forcément une implication énorme dans certains dossiers. On pourrait croire qu'un contrôle judiciaire c'est parce qu'on a des preuves, des éléments vraiment importants pour mettre en examen les gens. En fait non ! Il y a eu un glissement de la Justice depuis quelques années. Dans la logique de "justice", pour être mis en examen, sous contrôle judiciaire, il faudrait que les enquêteurs aient des éléments probants. Maintenant il suffit de faisceaux d'indices concordants, des soupçons de corrélations. C'est très flou.

Gérard :

« des raisons plausibles de supposer que... »

Marie-Claire :

Exactement ! Le conditionnel est vraiment surexploité. On met en

L'inculpé.e et le comité de soutien

Réflexion d'une camarade mise en examen le 15 juin 2021.

Dans les milieux militants (comme ailleurs) il arrive quelque fois que la répression frappe à notre porte, que les keufs débarquent au petit matin pour nous surprendre au saut du lit, nous menotter, perquisitionner notre habitat et nous emmener en garde à vue. Ça peut s'arrêter là, mais ça peut aussi se compliquer pour finir mis en examen, en liberté ou en préventive. Si on n'est pas isolé, des ami.e.s, des camarades, des inconnu.e.s se mobilisent pour créer un comité de soutien et réfléchir collectivement à ce qu'il est possible de faire dans la situation.

Un certain nombre de questions se posent alors. Que faire, avec qui, comment ? Et une autre question encore : pourquoi s'engage-t-on ?

Parce qu'on connaît la/les personnes mis en examen ? Parce qu'on soutient les causes soulevées par les actions (nouvelles technologies et leur monde, antinucléaire, solidarité avec les migrant.e.s, par exemple) ? Par solidarité face à la répression, au développement du contrôle (biométrie, vidéosurveillance, systèmes d'écoutes, géolocalisation), aux méthodes policières d'ici ou

d'ailleurs ?

On le fait pour au moins une de ces raisons, deux ou toutes. Dans tous les cas, on n'a pas besoin d'être en accord avec les personnes et les faits/actions pour lesquelles elles sont poursuivies par la justice pour s'engager.

Du point de vue des mis.e.s en examen, le comité de soutien ne sert pas uniquement à récolter de l'argent. C'est important mais c'est loin d'être l'axe principal. **Le comité de soutien est essentiel parce qu'il permet de casser l'isolement dû aux contrôles judiciaires, de tenir face à la machine judiciaire, face à l'ampleur du dossier.** Casser l'isolement et le sentiment d'impuissance en reliant une affaire précise à d'autres, en

Soumettre les corps et les esprits

faisant de la « publicité » - médiatisation des faits eux-mêmes et

des questions soulevées (nouvelles technologies et leur monde, questions des déchets nucléaires, répression policière, etc.), en organisant toutes sortes de manifestations (concerts, débats publics, ateliers...).

Casser l'isolement et soutenir psychologiquement les personnes, parce que le temps judiciaire n'est pas celui de la vie. Ce temps est long, on

n'en a aucune maîtrise, ni du temps ni des rouages de la justice. Il y a une distorsion de ce temps qu'on ne peut qu'imaginer tant qu'on n'est pas directement concerné. De même, la réalité du contrôle judiciaire vécu, même si cela peu paraître anodin par rapport au fait de subir de la prison (préventive ou pas), est une punition en soi - avant même tout jugement - une façon de soumettre les corps et les esprits. En général il revêt plusieurs obligations : le pointage en gendarmerie (ou commissariat), la limitation de déplacement (assignation à résidence - ville, département, pays) et des interdictions diverses (ne pas voir certaines personnes, ne pas participer à des manifestations).

Le fait de devoir pointer à échéance fixe encombre

l'espace mental (sans compter la perte de temps, d'énergie et le coût). C'est comme si notre vie était en suspension, dans le vide et qu'on faisait du surplace.

Cet ensemble de contraintes est là pour nous pourrir la vie. Comment avoir des projets quand on ne maîtrise pas le tempo de sa vie, quand sa liberté est restreinte ? On n'est pas entre les quatre murs d'une cellule, mais c'est aussi une forme d'enfermement dont on est son propre gardien.ne.

Tout est fait pour nous rappeler qui

on est : une personne en attente d'un procès, d'un jugement, un jour, et en attendant il faut faire « profil bas », ne pas traverser en dehors des clous parce que sinon ça pourrait mal se passer.

Une des difficultés est de s'inscrire dans cet espace-temps que la justice nous impose ; et il en est de même pour le comité de soutien qui n'a pas non plus prise sur le temps judiciaire et doit inventer son propre rythme. Le comité de soutien et l'inculpé.e sont donc lié.e.s. Lié.e.s par l'« affaire », lié.e.s par l'espace-temps. L'un ne peut aller sans l'autre, chacun se nourrit de l'autre, de son vécu, de son expérience traumatisante. Prendre soin de ce lien

est primordial pour l'un comme pour l'autre, pour la réalité de l'un comme

de l'autre (supporter cette « expérience », faire face à la nécessaire solidarité). Les mis.e.s en examen, fragilisé.e.s, ont des besoins différents (se mettre en retrait de toute activité politique, s'engager dans le comité avec les autres, en être un membre parmi d'autres, ne pas apparaître) qu'il est important de respecter.

A., septembre
2022.



mon petit-fils habitent à 10 km... en Corrèze. Donc je ne pouvais pas aller voir ma fille ni mon petit fils ; je ne pouvais pas aller au marché à Eymoutiers (tout le plateau y va au marché), au cinéma Art et essai, à la piscine sans chlore de Saint-Léonard-de-Noblat, bref, c'était assez cauchemardesque. J'avais une vision très traumatisante du territoire avec la Creuse et moi tout au bout, tout près du barbelé qui entourait ce département. Je n'avais pas le droit de participer à des manifestations sur la voie publique, je n'avais pas le droit de voir cinq personnes dont deux inculpé.e.s et trois qui ne le sont pas, qui avaient le droit d'aller où ils voulaient mais je ne pouvais pas avoir de contact avec ces gens qui ne sont d'ailleurs pas dans mon cercle d'amis. Je devais également pointer tous les quinze jours à la gendarmerie de Gentioux. Ça a duré six mois. On a fait plusieurs demandes avec mes avocats pour lever ce contrôle judiciaire, ça a été refusé à chaque fois. En faisant appel on a obtenu quelques miettes au fur et à mesure. Les quelques miettes c'était : d'accord vous pouvez aller partout mais pas en Haute-Vienne. Là, l'image de mon territoire s'est transformée en un vaste espace avec un trou à la place de la Haute-Vienne. Je pouvais quand même participer à un concert de chorale, la juge ayant précisé que manifestation publique ne voulait pas dire un concert de chorale dans la rue ou une place publique ce qui me permettait de continuer à pratiquer une activité culturelle que j'adore. Le reste n'avait pas bougé. Puis dernièrement, ça c'est un peu allégé de nouveau : je peux aller partout, en France ; avant je pouvais aller à l'étranger et j'avais uniquement la Haute-Vienne d'interdite, maintenant je n'ai plus l'autorisation pour l'étranger ! Ce sont des écritures. Ils ne se rendent pas compte qu'en nous donnant quelque chose ils nous en enlèvent ; ça c'est... la justice ! Et je dois pointer seulement une fois par mois à Gentioux, ce qui tombe bien parce qu'il n'y a pas souvent de fonctionnaires à la gendarmerie de Gentioux et c'est assez difficile pour



j'appelle "cas contact d'un cas suspect" !

Danièle :
À l'occasion de cette affaire tu as découvert que tu as fait l'objet, pendant plusieurs mois avant l'arrestation, d'une surveillance policière particulière.

Marie-Claire :
Dans les interrogatoires, pendant les 4 jours de garde à vue, on commence à comprendre pourquoi on est là, quelle est la logique du récit policier qui fait qu'on est venu m'arrêter. Même si ça paraît délirant, il faut essayer de comprendre leur logique à eux, ce qu'ils se sont racontés pour aller me chercher, moi. Et effectivement, on s'aperçoit qu'on a été surveillé. Et puis après, en ayant accès au dossier – puisqu'en tant que mis en examen on a accès au dossier de l'instruction – il y a une autre violence : on a été suivi, écouté, les courriers éventuellement lus, les domiciles des amis chez qui on était sur écoute, les voitures, les téléphones. Je me suis aperçue que des policiers de la SDAT étaient envoyés à Limoges pour suivre les manifestations. La SDAT – sous direction de l'antiterrorisme - on voit tout de suite des trucs horribles, les attentats, des massacres. Mais il faut

savoir qu'il y a un tiers des effectifs qui est dédié à la surveillance des militants notamment ceux qu'ils disent d'ultra-gauche et/ou écologistes. Alors les agents de la SDAT suivent des gens en manifestation pour voir leur attitude, leurs liens avec d'autres. Ils font du renseignement. Il s'agit de manifestations autorisées, où je suis allée, pour la défense des retraites, du service public, du climat, où en général je chante. D'ailleurs la récolte était maigre : on n'a rien su me reprocher durant ces manifestations.

Danièle :
Après la garde à vue, tu as pu retourner chez toi, placée sous contrôle judiciaire. De quelles contraintes il s'agit jusqu'à maintenant ? Tu as fait plusieurs fois appel pour obtenir la levée de ce contrôle. Peux-tu nous dire ce que ça implique de vivre avec ça ?

Marie-Claire :
Quand je suis sortie de garde à vue, j'ai été placée sous un contrôle judiciaire sévère : je ne pouvais pas sortir du département de la Creuse, or j'habite à la frontière de trois départements – Creuse, Corrèze, Haute-Vienne et quand on habite sur le plateau de Millevaches, la vie sociale, économique, relationnelle, etc. se déroule sur les trois départements. D'ailleurs ma fille et

Chronique d'une arrestation ordinaire

Fin septembre 2022, une interview d'une des mis.e.s en examen dans l'affaire dite du "15 juin 2021" en Limousin a été réalisée par Radio Vassivière, radio associative du Plateau de Millevaches. Les propos ont été retranscrits et enrichis de quelques réflexions. Il est possible de l'écouter sur <https://radiovassiviere.com/2022/09/comite-de-soutien-aux-inculpes-du-15-juin/>

Danièle :
Tu es à la retraite depuis un an. Tu as été toute ta carrière institutrice, impliquée syndicalement et dans la vie locale. Ta sensibilité pour le vivant t'a amenée à t'intéresser à des problématiques rangées sous l'étiquette de l'écologie. Tu chantes dans des chorales qui donnent de la voix à ces problématiques. Il y a quinze mois, le 15 juin 2021, tu as été violemment interpellée chez toi avant d'être mise en examen sous le chef d'inculpation d'association de malfaiteurs. Est-ce que tu peux nous décrire les conditions de ton arrestation ?

Marie-Claire :
Le 15 juin 2021 à 6h15 du matin, je dormais encore. Je m'apprêtais à me réveiller et à aller à l'école pour une dernière ligne droite avant ma retraite, puisque c'était trois semaines avant les vacances scolaires et la fin de ma carrière. J'ai entendu des cris

dehors. Je me suis levée et ai regardé par la fenêtre. J'ai vu un spectacle ahurissant. Le hameau était rempli de gens en uniformes, surarmés, avec des cagoules. Un mauvais cauchemar en somme. Mais ce n'était pas un cauchemar ; c'était bien dans mon hameau, que ça se passait. J'ai eu très peur. J'ai compris que c'était chez mon voisin que ça hurlait. Je suis descendue, paniquée, en imaginant le pire. Je suis sortie et dans le même temps des policiers sont arrivés à ma porte. J'ai demandé : « Qu'est-ce qu'il se passe, enfin ? ». On m'a attrapée, rentrée dans la maison, mis les menottes, assise sur mon canapé et je me suis dit : « Ouf ! Ce n'est pas mon voisin. Il n'y a pas eu de malheur en fait ! ». Je crois que la redescente a été salutaire pour moi. Je ne suis pas retournée en panique et mon cerveau s'est déconnecté en fait. Cette situation était tellement surréaliste. Mon voisin avait été, par erreur,

Interpellation

braqué au petit matin, sommé de se jeter à terre avec les mains sur la tête. Il s'apprêtait à partir pour une dure journée de tondeur de moutons. Comme il l'a expliqué par la suite, une part de lui est morte ce matin-là où les policiers, si sûrs d'eux, l'ont traumatisé à vie en croyant pénétrer chez moi.

Je ne comprenais pas du tout ce qu'ils faisaient chez moi, pourquoi il y avait autant de monde, pourquoi ils m'avaient mis les menottes. On m'a lu un chef d'inculpation avec toutes les accusations. Je ne comprenais absolument rien de ce qui se passait. Ce qui m'importait sur le coup c'était de demander : « Vous faites quoi ? Pourquoi vous êtes chez moi ? » et on me répondait « Ouh ! lala ! Mais madame si on est là ce n'est pas pour rien ! On sait tout, vous êtes au courant forcément. » Je ne comprenais rien à rien. J'ai demandé :

« Mais vous faites quoi là ?

- On va perquisitionner et vous emmener».

Alors j'ai dit : « Non, non, là, il faut que j'aille à l'école ! » ce qui a déclenché des éclats de rire dans les uniformes et ils ont continué :

« Vous savez, ce qu'il vous arrive c'est grave, l'école n'est pas la priorité.

- Oui mais moi je suis directrice d'école et on m'attend ».

Devant mon insistance, ils ont appelé l'inspection de l'éducation nationale pour prévenir. J'étais obnubilée par cette histoire qu'il fallait que je prévienne, que je ne pouvais pas quitter l'école comme ça. C'était un mardi matin en pleine semaine.

Donc il y a eu la perquisition de la maison qui a duré des heures et des heures. Il fallait que je suive. Ils me posaient des questions, je ne répondais pas forcément. Il fallait que je suive parce que je devais être présente et témoin de ce qu'ils fouillaient, prenaient pour mettre dans les scellés. Tout un protocole complètement dingue qu'on voit dans les films ou qu'on lit dans les livres. C'est à ce moment-là, en observant, que j'ai réalisé qu'il y avait la SDAT (sous direction de l'antiterrorisme), le PSIG d'Aubusson, la police judiciaire. J'ai appris plus tard qu'il y avait des gendarmes qui barraient les routes d'accès au hameau. Cette opération avait commencé très tôt dans la nuit.

Après on m'a emmenée à Limoges, menottée dans le dos pour un voyage de 1h30 avec déviations et erreurs d'itinéraire grâce à l'abus de confiance en un GPS de la part de personnes ne connaissant pas le territoire. Il y avait beaucoup de gens rassemblés dans le hameau et qui étaient apparemment très choqués de ce qu'il m'arrivait. Et

ça m'a fait du bien de les voir. Je me suis dit okay ils m'emmènent à Limoges, très bien, on va suivre, ça va se régler, qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie.

Garde à vue

Ce n'était pas une plaisanterie puisqu'une fois arrivée à Limoges je suis restée quatre jours en garde à vue, l'ancien régime de l'antiterrorisme qui est maintenant passé dans le droit commun. Et on m'a interrogée longuement. J'ai été accompagnée par un avocat qui m'a beaucoup soutenue et qui m'a demandé de garder le silence. Je ne comprenais rien de ce qu'on me disait et je ne connaissais rien de ce dossier. **C'est un droit de garder le silence en garde à vue et je le conseille vivement à tout le monde parce qu'on est dans un état psychologique de choc, on ne sait pas de quoi on nous parle et parce que l'avocat ne connaît pas le dossier lui non plus.** Il n'y a que les policiers, en face, qui connaissent le dossier, qui essaient de piéger les gens jusqu'à ce qu'ils s'accusent eux-mêmes. C'est vraiment un travail de psychologie sur les gens et on n'est pas à armes égales avec eux. On est en état de choc, on n'est pas formé ni pour manipuler les gens ni pour résister à ces stratégies de manipulation.

À la sortie de ma garde à vue, la juge, après avoir entendu un résumé de l'affaire par la police, m'a mise en examen sous contrôle judiciaire pour association de malfaiteurs. C'est-à-dire qu'on a des amis qui sont peut-être impliqués dans des actions, des délits, qui se retrouvent au centre d'une enquête et on peut être accusé d'association de malfaiteurs. Ce mot fait très très peur mais ça peut arriver à tout le monde. C'est, pour reprendre un terme que l'on a beaucoup entendu dans un autre contexte, ce que

